

## **COMPTE RENDU**

**Présents** : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, Madame BOUCHEREAU Laure, Monsieur LASSAVE Jean-Marc, Madame LARDEUX Emmanuelle, Madame BEZZI Stéphanie.

**Excusés** : CHAIGNEAU Jacques, Madame PACAUD Dorothée, PIERRAT Angélique.

**Décision de Bureau : Provision pour créances douteuses - Budget Principal. Accord unanime.** Au vu de l'état des impayés au 30 septembre 2021 présenté par le service de gestion comptable de Pornic il est proposé :

Pour la période 2010-2019 :

- Faire une reprise des provisions en fonction des impayés régularisés soit un total de 11 831.50 €,
- Maintenir un solde de provisions égal aux montants des impayés constatés en septembre 2021, sur cette même période 2010-2019, soit un total de 3 788.48 €,

Pour la période 2020-2021

- Constituer une provision pour 2020 et 2021, représentant environ 15% des impayés constatés en septembre 2021, respectivement 500.00 € et 22 200.00 € (soit un total de 22 700.00 €),
- Ajuster le montant des provisions lors du vote des budgets supplémentaires au regard des impayés réellement constatés à l'issue de l'exercice 2021.

**Décision de Bureau : Provision pour créances douteuses – Budget Annexe Activités Economiques. Accord unanime.** Au vu de l'état des impayés au 30 septembre 2021 présenté par le service de gestion comptable de Pornic il est proposé :

Pour la période 2018-2019 :

- Constituer une provision pour 2018 et 2019, qui n'avait pas été faite jusqu'à présent, représentant la totalité des impayés constatés en septembre 2021, respectivement 1 089.71 € et 81.73 € (soit un total de 1 171.44 €).

Pour la période 2020-2021 :

- Constituer une provision, représentant environ 15% des impayés constatés en septembre 2021, respectivement 116.00 € et 6 164.00 € (soit un total de 6 280.00 €),
- Ajuster le montant des provisions lors du vote des budgets supplémentaires au regard des impayés réellement constatés à l'issue de l'exercice 2021.

**Décision de Bureau : Provision pour créances douteuses - Budget Annexe Assainissement. Accord unanime.** Au vu de l'état des impayés au 30 septembre 2021 présenté par le service de gestion comptable de Pornic il est proposé :

Pour la période 2016-2019 :

- Faire une reprise des provisions en fonction des impayés régularisés soit un total de 907.04 €,

Pour la période 2020 et 2021 :

- De constituer une provision, représentant environ 15% des impayés constatés en septembre 2021, respectivement 100.00 € et 8 900.00 € (soit un total de 9 000 €),
- D'ajuster le montant des provisions lors du vote des budgets supplémentaires au regard des impayés réellement constatés à l'issue de l'exercice 2021.

Décision de Bureau : Provision pour créances douteuses - Budget Annexe Ordures Ménagères. Accord unanime. Au vu de l'état des impayés au 30 septembre 2021 présenté par le service de gestion comptable de Pornic il est proposé :

Pour la période 2011-2019 :

- Faire une reprise des provisions en fonction des impayés régularisés soit un total de 149 386.36 €.
- Maintenir un solde de provisions égal aux montants des impayés constatés en septembre 2021, sur cette même période 2011-2019.

Pour la période 2020-2021 :

- De constituer une provision, représentant environ 15% des impayés constatés en septembre 2021, respectivement 19 900.00 € et 51 200.00 € (soit un total de 71 100.00 €),
- D'ajuster le montant des provisions lors du vote des budgets supplémentaires au regard des impayés réellement constatés à l'issue de l'exercice 2021.

Décision de Bureau : Admissions en non valeur et créance éteintes – Budget Principal et Budgets annexes assainissement complexe aquatique et ordures ménagères. Accord unanime.

Le montant total des admissions en non valeur s'élève à 23 124.54 € selon la répartition suivante :

- Budget Principal : 2 897.89 €
- Budget Complexe Aquatique : 26.56 €
- Assainissement : 507.04€
- Budget Ordures Ménagères : 19 693.05 €

Les créances éteintes s'élèvent pour un montant total de 923.69 € pour le Budget Ordures Ménagères.

## COMPTE RENDU

**Présents** : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame DE FOUCHER Béatrice, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Madame BOUCHEREAU Laure, Monsieur LASSAVE Jean-Marc, Madame LARDEUX Emmanuelle, Madame PIERRAT Angélique.

**Excusés** : Madame KERGREIS Emilie, Madame PACAUD Dorothée, Monsieur RICOUL Gildas, Madame PACAUD Dorothée, Madame BEZZI Stéphanie.

### I – ETUDE DES DECISIONS DE BUREAU

1. Décision de Bureau : Budget Principal – Contrat ligne de trésorerie. **Accord Unanime**. Une ligne de trésorerie est conclue avec le crédit mutuel pour un montant de 500 000€ pour une durée de 365 jours au taux d'intérêt Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0.40% et une commission d'engagement de 480€.
2. Décision de Bureau : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL résidence des jeunes travailleurs à Saint-Brevin-les-Pins. **Accord Unanime**. Le montant de subvention sollicité s'élève à 200 000€.
3. Décision de Bureau : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL - Piste cyclable à Paimboeuf. **Accord Unanime**. Le montant de la subvention sollicité s'élève à 100 000€.
4. Décision de Bureau : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR - Nouvelle Gendarmerie de Saint-Brevin-les-Pins. **Accord Unanime**. Le montant de subvention sollicité s'élève à 250 000€.
5. Décision de Bureau : Travaux de rénovation des locaux du siège de la Communauté de Communes Sud-Estuaire – Lots infructueux. **Accord Unanime**. Les lots 1, 2, 5 et 8 sont déclarés inacceptables et les lots 3 et 6 sont infructueux.
6. Décision de Bureau : Travaux de rénovation des locaux du siège de la Communauté de Communes Sud-Estuaire – Attribution de marchés. **Retirée de l'ordre du jour**.